

A.J. SERPEGINI couverture, zinguerie

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 550 Allée René Higonet, 26760 BEAUMONT-LES-VALENCE

753 243 310 RCS ROMANS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

*Exemplaire certifié conforme
Destiné au Greffe du Tribunal de commerce*

Certifié conforme
La Gérance
Jérôme SERPEGINI



Désignation de l'entreprise : SARL AJS SERPEGINI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 550 Allée René Higonet		26760 BEAUMONT LES VALENCE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 7 5 3 2 4 3 3 1 0 0 0 0 2 0			
Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 13 11 22 02 25	
		N-1 13 11 22 02 24	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL AJS SERPEGINI			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10....000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	299 574	421 171
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 733	(121 597)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	313 308	310 574
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	78 213	69 450
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	152	30
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	76 407	87 514
	Dettes fiscales et sociales	DY	97 199	82 583
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	56 548	56 643
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	308 519	296 221
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	621 827	606 795
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	268 439	264 815
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux	X
Art. 831-2 - Changements comptables	X

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	X
Art. 832-3 - Réévaluation des immobilisations corporelles et financières	X
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant	X
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	X

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels	X
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	X

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus	X
Art. 836-3 - Engagements pris en matière de crédit-bail	X
Art. 836-5 - Autres opérations non inscrites au bilan	X

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- L'évaluation des stocks se fait par **Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO)**, conformément **213-34 du PCG**.

- Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-11 du PCG**.

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Informations significatives

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	22 916			22 916
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	5 000			5 000
Installations techniques, matériels et outillages industriels	116 130	733		116 863
Installations générales, agencements, aménagements divers	74 150	13 673		87 823
Matériel de transport	117 957	2 357		120 314
Matériel de bureau et matériel informatique	19 026	1 553		20 578
Mobilier	13 605	1 456		15 061
Autres immobilisations corporelles	1 250			1 250
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	165	140		305
TOTAL GENERAL	370 199	19 911		390 110

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	21 341	1 575		22 916
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	1 606	250		1 856
Installations techniques, matériels et outillages industriels	79 480	10 327		89 807
Installations générales, agencements, aménagements divers	29 606	7 106		36 712
Matériel de transport	90 625	18 147		108 772
Matériel de bureau et matériel informatique	13 774	3 646		17 420
Mobilier	6 986	1 946		8 932
Autres immobilisations corporelles	881	125		1 006
TOTAL GENERAL	244 299	43 122		287 421

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement*	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	7 471				7 471
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	7 471				7 471

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES -
(Art. 832-3)

État des immobilisations réévaluées

	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dont complémen de réévaluation	Écart incorporé au capital	Produit de cession transféré en réserve
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui	5 000			
Installations techniques, matériels et outillages industriels	116 863			
Installations générales, agencements, aménagements divers	87 823			
Matériel de transport	120 314			
Matériel de bureau et matériel informatique	20 578			
Mobilier	15 061			
Autres immobilisations corporelles	1 250			
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres immobilisations financières	305			
TOTAL GENERAL	367 194			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des amortissements relatifs aux réévaluations

	Amortissement initial	Amortissement complémentaire de réévaluation	Amortissement TOTAL
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Agencements et aménagements de terrains			
Constructions			
Constructions sur sol d'autrui	250		1 856
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10 327		89 807
Installations générales, agencements, aménagements divers	7 106		36 712
Matériel de transport	18 147		108 772
Matériel de bureau et matériel informatique	3 646		17 420
Mobilier	1 946		8 932
Autres immobilisations corporelles	125		1 006
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres immobilisations financières			
TOTAL GENERAL	41 547		264 505

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	590	590		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	77 623	37 543	40 080	
Emprunts et dettes financières divers	152	152		
Fournisseurs et comptes rattachés	76 407	76 407		
Personnel et comptes rattachés	20 743	20 743		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 394	27 394		
Taxe sur la valeur ajoutée	48 567	48 567		
Autres impôts taxes et assimilés	495	495		
Groupe et associés	56 548	56 548		
TOTAL	308 519	268 439	40 080	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	41 209			

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Mobilier	101 848	78 648
TOTAL	101 848	78 648

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

Le 27/03/2026
 SERPEGINI JEROME Gérant



A.J. SERPEGINI couverture, zinguerie

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 550 Allée René Higonet, 26760 BEAUMONT-LES-VALENCE

753 243 310 RCS ROMANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 16 AVRIL 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 2 733.31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 733.31 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 302 307.63 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	Néant	Néant	Néant
N-2	30 000.00	0.00	30 000.00
N-3	Néant	Néant	Néant

Certifié conforme
La Gérance
Jérôme SERPEGINI